



Collectif
Des agents des
SDIS



Montreuil, le 6 décembre 2024

NOTRE DAME : UNE RENOVATION PLOMBEE

**Tout le monde le sait, les images sont encore dans la tête de chacun :
La cathédrale Notre Dame de Paris a brûlé le 15 avril 2019.**

Ce que certains ont dénoncé très vite c'est le risque sanitaire lié au plomb lors du feu (pompiers, agents de la propreté, les forces de l'ordre, les riverains, etc...).



La décision prise en grande pompe de reconstruire à l'identique pose un problème : le plomb qui a une vraie dangerosité même à faible dose, connue depuis longtemps !!!

Le Haut Conseil de la Santé Publique s'est prononcé en 2021 pour interdire l'utilisation du plomb dans la construction*.

La substitution par d'autres matériaux ne contenant pas de plomb est à privilégier mais le président de la république ne s'est pas arrêté à la question de la santé des travailleurs.

Pourtant depuis le sol, plomb ou pas qui l'aurait vu ?

**L'alchimiste transforme le plomb en or.
Le président transforme le plomb en plomb
l'opération est inutile et dangereuse.**

La substitution de produit, préconisée partout aurait été plus porteuse d'espérance pour la santé du plus grand nombre.

Une proposition de loi enregistrée au Sénat le 12 septembre reprend une recommandation déjà formulée par le Haut Conseil de santé publique (HCSP) en 2021 : interdire l'usage du plomb laminé dans les travaux. Ainsi il n'y aurait plus d'exception.

*Avis relatif à la maîtrise du risque associé à la présence de plomb dans l'environnement extérieur du 1er février 2021